

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Québec, le 17 octobre 2017

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [REDACTED]
N/Réf. : 0801-01-2017-2018-308

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 3 octobre 2017, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec toutes les informations qu'il pourrait détenir relativement aux sociétés Écolait Ltée et 6091083 Canada inc.

À la suite de notre conversation téléphonique du 4 octobre dernier, vous nous avez mentionné que vous désiriez recevoir une copie des dossiers.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient un dossier fermé correspondant à votre demande.

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie du dossier, laquelle peut vous être communiquée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous signalons, conformément aux articles 89 et 90 alinéa 2 de la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, chapitre J-3) et l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. Vous trouverez ces extraits de lois en pièce jointe.

De plus, nous vous informons, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Copie du dossier, extraits de lois et avis de recours